

DELIBERATION N° 14 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2014-2018

Rapporteur : M. LOMBARD

La Maison de l'Emploi, en tant que structure juridique porteuse du P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et ses partenaires signataires, proposent de prolonger l'action du P.L.I.E. par le biais du renouvellement de protocole d'accord territorial à compter du 1^{er} janvier 2014, et ce, pour une période de 5 ans.

Ce renouvellement fait référence au cadre national, régional et local défini par les textes suivants:

- l'article 16 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
- les articles L.5131-2, R 5131-3 et L.322-4-16-6 du Code du Travail,
- la circulaire DGEFP n°99-40 du 21 décembre 1999 relative au développement des plans locaux pluriannuels pour l'emploi (PLIE),
- la circulaire DGEFP n°2005/ 41 du 28 novembre 2005 relative aux ateliers et chantiers d'insertion,
- les instructions relatives aux modalités de financement de l'activité des PLIE au titre des programmes du Fonds Social Européen – Période 2014-2020 et tout texte y afférent,
- le relevé de décision du Comité de Pilotage du PLIE du 7 juin 2013,
- le relevé de décision de l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy du 27 juin 2013,
- le Programme Opérationnel National (PON) « Inclusion Emploi » du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020.

Les textes relatifs à la gestion des PLIE imposent un renouvellement pour 5 ans (soit 2014 à 2018), les années suivantes pourront faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant.

Engagement :

Cet accord, validé par le Comité de Pilotage du P.L.I.E. et l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi porteuse du P.L.I.E., est signé par le Président de la Maison de l'Emploi, l'Etat (M. Le Préfet), les Intercommunalités du Lunévillois et du Grand Nancy adhérentes, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Les Communes du Grand Nancy y adhèrent par voie de délibération.

Ces partenaires s'unissent dans la volonté de mobiliser les fonds européens et d'intervenir, sur le territoire, en complémentarité des politiques publiques de l'emploi en faveur des publics les plus en difficulté sur le marché de l'emploi local.

Ce protocole d'accord soumis à l'approbation du Conseil Municipal est structuré sous forme de convention qui reprend, article par article, les différents points sur lesquels les partenaires signataires s'engagent.

Bilan qualitatif et quantitatif

Éléments statistiques consolidés sur le dernier protocole (2008-2013) :

- Nombre de parcours pris en charge : plus de 4 200 personnes sont passées par un parcours PLIE, avec une progression de 24% par rapport au protocole précédent et 1 000 de plus que ce qui était prévu initialement.
- Evolution des sorties positives : au total, 42 % des parcours engagés ont trouvé une issue positive (résultats conformes aux chiffres nationaux des PLIE malgré la crise économique actuelle).

Les actions soutenues :

Le PLIE soutient une cinquantaine d'actions d'insertion par an sur le territoire et gère 1 600 à 1 800 parcours d'insertion en simultané chaque année sur tout son territoire d'intervention.

L'action du PLIE est structurée autour de 5 axes d'intervention représentant les 5 principales étapes logiques d'évolution d'un parcours d'accès à l'emploi durable :

- Axe 1 : accompagnement transversal des publics sur le territoire : depuis 2 ans, le PLIE a mis en place la fonction de « correspondant de parcours » dans les communes, sur 3 antennes du Lunévillois et 15 antennes dans les Communes du Grand Nancy, près de 500 personnes prises en charge et accompagnées dans la proximité en articulation avec les services des Communes ;
- Axe 2 : Mobilisation et Orientation : des actions ponctuelles et adaptées aux besoins repérés sont mises en place sur les infra-territoires (quartiers, communes) pour aider les publics éloignés de l'emploi à travailler un projet professionnel et à le valider (ex : actions en direction des femmes- rythmes de vie – rythmes professionnels, actions de soutien ponctuel psy, diagnostic santé et recherche d'emploi...), pour 100 personnes ;
- Axe 3 : Formation-qualification : afin d'aider les publics à se qualifier, en temps de crise économique, et à préparer leur insertion professionnelle (ex : « chèques formation » pour les personnes ne pouvant intégrer les programmations de formation de la Région, « actions collectives » de formation dans des domaines porteurs d'emploi) ; il est à noter que 80 % des personnes accompagnées dans le PLIE ont un niveau de formation V ou Infra V (CAP ou inférieur).
- Axe 4 : Insertion par l'Activité Economique (Chantiers d'insertion notamment) permettant de travailler la préparation à l'emploi classique : le PLIE soutient les chantiers d'insertion du Grand Nancy et du Lunévillois, grâce auxquels plus de 600 personnes renouent avec l'emploi chaque année ;
- Axe 5 : Placement à l'emploi : en fin de parcours, cet axe permet de travailler l'accès direct à l'emploi (par exemple, soutien à la filière des services à la personne, sécurisation des parcours des jeunes intérimaires, forums emploi et rencontres intercommunales, ateliers de recherche d'emploi...), des centaines de personnes concernées chaque année.

Sur la durée du protocole territorial précédent (2008-2013), le PLIE a apporté, une enveloppe de 1,6 à 1,8 M€ par an sur son territoire d'intervention au bénéfice des structures d'insertion et des publics fragilisés sur le marché de l'emploi, en complémentarité des ressources financières notamment de l'Etat et des Collectivités.

Des points très positifs évalués et reconnus :

- une offre d'accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi en proximité avec la mise en place des correspondants de parcours territorialisés ;
- un suivi rigoureux (outils de suivi de parcours), rapproché (régularité des comités de suivi), et dans la durée, qui permet d'assurer une vraie continuité des parcours en évitant les ruptures liées à des changements d'étape et/ou de statut des personnes ;
- un appui de qualité aux opérateurs qui permet d'accroître leur connaissance de l'offre locale d'insertion, de les outiller et de les faire monter en compétence sur les méthodes de suivi de parcours.

Pour la nouvelle période 2014-2018, les partenaires du P.L.I.E. conviennent d'articuler leurs engagements autour d'un principe transverse et de 5 orientations stratégiques issues de l'évaluation partagée et partenariale menée au 1^{er} semestre 2013 :

Un principe transverse : Préserver un dispositif évolutif et qualitatif, en capacité de s'adapter aux évolutions des politiques nationales et locales et aux futurs partenariats.

Cinq orientations stratégiques :

- Orientation n°1 : Renforcer l'ingénierie partenariale de parcours pour favoriser la construction de parcours individualisés et dynamiques vers l'emploi et la qualification
- Orientation n°2 : Amplifier l'effet levier du PLIE en soutenant prioritairement des actions à forte valeur-ajoutée, adaptées aux besoins locaux
- Orientation n°3 : Apporter aux acteurs locaux une ingénierie au service du développement et de la professionnalisation de l'offre d'insertion
- Orientation n°4 : Contribuer à la mise en synergie des politiques d'insertion avec les stratégies de développement de l'emploi et d'animation économique
- Orientation n°5 : Dans la continuité de l'intégration du PLIE à la Maison de l'Emploi en 2010, mettre en place une gouvernance du pilotage stratégique du PLIE intégrée à la Maison de l'Emploi et inscrire un principe d'évaluation continue du PLIE.

Le montant de l'adhésion est de 0,05 € par habitant soit pour 6673 habitants, un montant de 333,65 € par an.

Intervention de Monsieur FRANOUX (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Suite à votre intervention, comme évoqué en commission, que faites-vous pour informer le public concerné par le PLIE et, en corolaire, pensez-vous que ce public soit bien informé ?

Réponse de Monsieur LOMBARD :

Tout d'abord, une personne de la Mission Locale pour l'Emploi assure une permanence en mairie de façon à pouvoir rencontrer toutes les personnes soucieuses d'avoir des réponses à leurs questions dans le domaine de la recherche d'emploi ou dans le domaine des aides qui peuvent leur être octroyées. La Maison de l'Emploi du Grand Nancy est également ouverte à ce public. Nous allons travailler dans les 6 années à venir sur un contrat d'objectif avec la personne de la Maison de l'Emploi afin d'aller encore plus loin dans la démarche et pousser les personnes recherchant un emploi à la rencontrer.

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous sommes sur un public fragile et c'est une démarche volontaire de venir en mairie. Plus on le dit, plus on fait passer le message, mieux c'est. Malgré tout, il faut tout faire pour que ces personnes rencontrent au cours des permanences la représentante de la Maison de l'Emploi. Au début de la délibération, j'ai parlé du Plan d'Insertion par l'Emploi pour l'agglomération Nancéienne (PIAN), qui était l'ancien PLIE, avant que le secteur du lunévillois n'y adhère.

Pour finir, je voudrais ajouter que Madame BERNIER, en plus de Monsieur LOMBARD, est également associée à ce dossier. Elle nous a déjà représenté à une réunion la semaine dernière.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion au P.L.I.E. pour la période 2014-2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits relatifs à l'adhésion annuelle, qui pourra évoluer en fonction du nombre d'habitants de la commune ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 et suivants.